



FORMATIONS DES ACTEURS ASSOCIATIFS EN SEINE-SAINT-DENIS

PROGRAMME 2025
2d SEMESTRE

Vous souhaitez rejoindre la fédération ?
Contactez-nous ! fol93.appuiasso@orange.fr
Retrouvez [ici](#) plus d'informations sur l'affiliation à la FOL 93

[Formulaire d'inscription](#)



La Ligue de l'Enseignement - FOL93

121 rue du Parc - 93130 NOISY-LE-SEC / 07.67.66.14.76 / www.fol93.org



PRÉSENTATION

La Ligue de l'Enseignement

Mouvement laïque d'éducation populaire, la Ligue de l'Enseignement est un réseau d'associations engagées pour l'éducation de toutes et tous, tout au long de la vie. Elle s'engage afin de permettre à chacun·e de comprendre le monde et d'y agir pour une société plus juste, solidaire et inclusive. À travers ses 103 fédérations et 20 000 associations membres, elle réunit des femmes et des hommes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tou·te·s à l'éducation, à la culture, au sport, aux loisirs ...

La FOL 93 - Fédération des Œuvres Laïques de Seine-Saint-Denis

Association Loi 1901, mouvement d'éducation populaire complémentaire à l'action de l'école, la Ligue de l'Enseignement - FOL 93 est la représentation départementale de la Ligue de l'Enseignement. Elle contribue en Seine-Saint-Denis à l'émancipation, la formation de citoyen·ne·s libres, égaux·les et responsables dans une société laïque qui reconnaît la diversité culturelle. Elle accompagne les initiatives locales et collectives. Elle regroupe près de 250 associations de Seine-Saint-Denis œuvrant dans divers secteurs : éducation, jeunesse, formation, culture, sport, environnement ...

Vous souhaitez rejoindre la fédération ? Contactez-nous ! fol93.appuiasso@orange.fr

La Vie Associative

Espace d'engagement citoyen, la vie associative contribue à la transformation sociale par le partage et l'agir ensemble. Laboratoire d'idées, espace d'expérimentations et de proximité favorisant la prise d'initiatives, l'association contribue par les bénévoles qui la font vivre, à maintenir et renforcer le lien social, à faire société, à éprouver une citoyenneté en actes. La Ligue de l'Enseignement – FOL 93 entend favoriser et soutenir le développement des initiatives collectives et de l'engagement bénévole à travers :

- les **Formations des Acteurs Associatifs**,
- une activité de **Centre-Ressources** : accompagnement de projets associatifs ou collectifs,
- le **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)** destiné aux associations employeuses afin de les accompagner à consolider ou développer leur projet.

Elle encourage et favorise l'engagement des jeunes et leur capacité d'agir à travers :

- des missions de **Service Civique** en mobilisant son agrément pour les associations affiliées et en les accompagnant
- les Juniors **Associations** en accompagnant des jeunes mineur·e·s à organiser leur projet collectif sous forme associative

Les Formations des Acteur·rice·s Associatif·ve·s

De l'intention initiale à sa réalisation, le projet associatif se structure, se développe, se complexifie. Dans un environnement en constante évolution, les responsables et bénévoles des associations sont confronté·e·s à toutes sortes de problématiques dans la conduite de leurs projets. Les formations proposées sont actualisées chaque année afin de répondre au mieux aux multiples demandes et à l'évolution des enjeux touchant le monde associatif.

Réunissant des associations œuvrant dans des domaines variés, de tailles et d'expériences diverses, les formations sont des occasions pour les participant·e·s d'échanger sur leurs expériences, leurs visions, leurs modes d'organisation, favorisant des transferts de savoirs et de savoir-faire, créant des rencontres débouchant parfois sur des coopérations futures.

Les formations s'adressent en priorité aux bénévoles. Elles proposent l'apport d'informations mais aussi de méthodes et d'outils. L'engagement bénévole est un acte volontaire et citoyen. Cette capacité à agir pour faire société doit être accompagnée à travers des formations financées par les pouvoirs publics, les rendant accessibles et gratuites pour les participant·e·s. Dans cet objectif nous sollicitons des subventions auprès de l'État et des collectivités.

PROGRAMME DES FORMATIONS 2025 - SEMESTRE 2

Dates et horaires : Les mardis de 18h30 à 21h30

sauf "Communication" le jeudi 13 novembre de 18h30 à 21h30
& "Fonction employeur 1 & 2" le samedi 22 novembre de 9h00 à 16h30

Lieu : 121 rue du Parc -
93130 NOISY-LE-SEC

SEPTEMBRE

16/09 LOI 1901 - VIE ASSOCIATIVE &
FONCTIONNEMENT STATUTAIRE

CFGA

- Rappeler l'esprit de la loi 1901 et le statut juridique de l'association.
- Comprendre et réfléchir son fonctionnement associatif.
- Identifier les membres ou catégories de membres de l'association.
- Concevoir les statuts de l'association ou les modifier.
- Mettre en oeuvre les instances dirigeantes : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Bureau...

22/09 CONCEPTION DE PROJET

CFGA

- De l'idée au projet, les questions à se poser : la raison d'être du projet, ses objectifs, ses acteurs, son déroulement, ses moyens...
- S'approprier l'environnement du projet, l'identification des besoins, les ressources, les partenaires...
- Formaliser et partager le projet.

30/09 CONCEPTION DE BUDGET

CFGA

- Comprendre les principes d'un budget prévisionnel.
- S'approprier le plan comptable associatif.
- Identifier les différents modes de financement des projets associatifs et construire des hypothèses budgétaires.
- Comprendre les articulations budget global - budget par actions.

OCTOBRE

07/10 CONCEPTION DE BUDGET
PAR ACTIONS

- Comprendre les principes d'un budget par actions.
- Définir les articulations entre le budget prévisionnel de l'association et les budgets par actions.
- Identifier les charges directes et indirectes, les clés de répartition.
- S'adapter aux différents cas de figure de la conception d'un budget par actions.

14/10 ÉVALUATION DU PROJET -
BILAN D'ACTIVITÉS

CFGA

- Comprendre les enjeux de l'évaluation pour dynamiser le projet, consolider des partenariats et réaliser un bilan d'activités.
- S'approprier une méthodologie d'évaluation.
- Savoir définir des indicateurs, des critères et des outils.
- Réfléchir à la mise en oeuvre de l'évaluation.
- Définir le cadre des comptes-rendus qualitatifs, quantitatifs et financiers.

21/10 DEMANDE DE SUBVENTION -
ÉCRITURE DE PROJET - BUDGET

CFGA

- S'approprier le dossier unique de demande de subvention (Cerfa), notamment comme cadre logique.
- Vérifier/relire un dossier en s'appropriant une grille de lecture.
- Comprendre comment faire progresser un dossier en travail collectif.

Les participant.e.s sont invité.e.s à transmettre en amont une demande de subvention ou un dossier réalisé ou en cours d'écriture.

NOVEMBRE

04/11 MISE EN OEUVRE
DU PROJET -
ORGANISATION COLLECTIVE

CFGA

- Détailler le projet et sa mise en oeuvre : les tâches et leurs acteurs.
- Réfléchir et formaliser l'organisation collective autour du projet.
- Outiller son fonctionnement : calendrier détaillé de mise en oeuvre, plan d'actions et suivi du projet.

13/11 COMMUNICATION
JEUDI de 18h30 à 21h30

CFGA

- S'approprier les enjeux de la communication interne et externe.
- Élaborer un plan de communication : organisation, cibles, objectifs et adéquation des outils.
- Identifier les problématiques rencontrées et réfléchir à des pistes de progression.

18/11 CRÉER UN EMPLOI

CFGA

- Poser un état des lieux de l'activité pour réfléchir l'évolution de ses Ressources Humaines.
- S'approprier le cadre des différents types de Ressources Humaines mobilisables : bénévole, volontaire, stagiaire, apprentis, prestataire...
- Imaginer un renforcement des Ressources Humaines par la création d'emploi : profil de poste, faisabilité économique, éventuelles aides à l'emploi, conditions matérielles et d'encadrement, évolution de l'organisation et du fonctionnement, écueils à éviter...

Pour s'inscrire :

Formulaire 

Ou photographiez le QR code :



Nous contacter : fol93.appuiasso@orange.fr / 07.67.66.14.76

NOVEMBRE (Suite)

22/11 FONCTION EMPLOYEUR 1 & 2 **SAMEDI de 9h00 à 16h30**

Responsabilité employeur et contrat de travail

- Contexte législatif, aspects juridiques, le code du travail, les conventions collectives, les syndicats d'employeurs...
- Le Contrat de travail : CDD, CDI, contrats intermittents, temps plein, temps partiel, règles d'application, rédaction et exemples de contrats.
- Les obligations et formalités : D.P.A.E, médecine du travail, mutuelle...

Bulletins de salaires et cotisations sociales

- Le suivi administratif : organisation, responsabilités...
- La paie : bases de calcul de la rémunération, mentions obligatoires des bulletins de salaire.
- Les cotisations sociales : les différentes caisses et les taux de cotisations salariales et patronales, les exonérations.
- Les congés payés : principes du droit et règles de calcul.
- Les frais professionnels : taux de remboursement, modalités.
- DSN, Prélèvement à la Source, Chèque Emploi Associatif ...

25/11

COMPTABILITÉ DE TRÉSORERIE

CFGA

- Connaître les définitions et principes de la comptabilité associative, en comprendre les finalités.
- Connaître les obligations comptables pour les associations.
- Être en mesure de s'organiser et classer des pièces comptables.
- Tenir un journal de trésorerie et éditer un compte de résultat.

DÉCEMBRE

02/12 COMPTABILITÉ D'ENGAGEMENT **CFGA**

- Comprendre la comptabilité d'engagement : ses principes, son utilité, son fonctionnement, l'ensemble du plan comptable associatif, la saisie et les documents produits.
- Se familiariser avec l'écriture en partie double.
- Savoir lire les documents comptables : compte de résultat, bilan actif-passif.

09/12

FISCALITÉ ASSOCIATIVE & RECONNAISSANCE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- Comprendre les principes de la fiscalité associative et s'approprier le déroulement d'une analyse fiscale.
- Appréhender le positionnement de la structure aujourd'hui comme dans ses perspectives d'évolution.
- Comprendre le cadre fiscal de la Reconnaissance d'Intérêt Général.

Pour s'inscrire :

Formulaire 

Ou photographiez le QR code :



Nous contacter : fol93.appuiasso@orange.fr / 07.67.66.14.76

Le CFGA

Certificat de Formation à la Gestion Associative

Certaines séances de formation du programme font partie de la partie théorique du CFGA - Certificat de Formation à la Gestion Associative... Elles sont précédemment identifiées ainsi : **CFGA**

PRESENTATION

Le **CFGA** a pour vocation d'encourager et de renforcer l'engagement associatif. Il permet de faire reconnaître les compétences et connaissances en gestion associative, acquises dans le cadre d'activités bénévoles qui contribuent à faciliter l'exercice de responsabilités au sein d'une association.

Le CFGA comprend :

- une partie théorique : **30 heures de formation**
- une partie pratique : **20 jours d'exercice au sein d'une association.**

La réalisation de ces deux séquences permet à la Ligue de l'enseignement - FOL 93 de délivrer le CFGA aux participant-e-s.

Le CFGA est accessible à toutes et tous à partir de 16 ans. Il est gratuit pour les participant-e-s.

LA FORMATION THÉORIQUE **

- | | |
|---|--|
| 1. Loi 1901 – Vie Associative & Fonctionnement statutaire | 6. Mise en œuvre du projet – Organisation collective |
| 2. Conception de projet | 7. Communication |
| 3. Conception de budget prévisionnel | 8. Créer un emploi |
| 4. Évaluation du projet – bilan d'activités | 9. Comptabilité de trésorerie |
| 5. Demande de subvention – écriture de projet/budget | 10. Comptabilité d'engagement |

LE STAGE PRATIQUE

La formation pratique dure au minimum 20 jours à répartir selon les disponibilités et/ou l'activité de l'association accueillante : 1 jour par semaine, 1 mois à temps plein ...

Le stage doit débuter au plus tard 6 mois après la fin de la formation théorique. Il doit permettre au stagiaire d'appréhender : le projet de l'association accueillante, ses activités, son fonctionnement, le rôle des membres dirigeants, sa gouvernance, différentes dimensions de gestion de projet, opérationnelle, administrative ou financière...

Le stage doit être réalisé sous le tutorat d'un-e des dirigeant-e-s ou autre bénévole de l'association accueillante, ayant une expérience confirmée du fonctionnement d'une association.

C'est le Responsable pédagogique de la Ligue de l'enseignement - FOL 93 qui valide à la fin l'ensemble du parcours et délivre l'obtention du CFGA.

Parce qu'il est nécessaire pour nous de connaître l'association accueillant le/la stagiaire, et parce que nous nous engageons ensemble dans son accompagnement, l'association accueillante doit être affiliée ou décider de s'affilier à la Ligue de l'enseignement - FOL 93.

Un.e représentant.e légal.e d'une association qui souhaite obtenir le CFGA, sera invité.e à réaliser son stage pratique dans une autre association que la sienne, afin d'être en capacité d'identifier un.e tuteur.trice de stage.

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ.E.S, merci de le renseigner dans le formulaire d'inscription des formations.

** Les autres séances de notre programme sont aussi ouvertes aux stagiaires mais sont optionnelles pour l'obtention du CFGA.
Attention, le/la stagiaire doit participer aux 10 séances pour valider la formation théorique du CFGA.